MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ordre de service d'action

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires** **bureau d'appui à la maîtrise des risques alimentaires** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SAS/2023-109** **13/02/2023**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 07/04/2023
Cette instruction abroge :
DGAL/SDSSA/2022-170 du 24/02/2022 : Préparation du bilan final des contrôles réalisés dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de la protection animale en abattoirs pour l'année 2021.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Préparation du bilan final des contrôles réalisés dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de la protection animale en abattoirs pour l'année 2022.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DD(ETS)PP

Résumé : La présente instruction demande de réaliser un bilan régional avec un niveau de détail départemental des inspections réalisées dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (SSA) et de la protection animale en abattoirs pour l'année 2021 (soit une fiche régionale et n fiches départementales) et de transmettre ces bilans au plus tard le 07 avril 2023.

Textes de référence : Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques.

A l'instar de l'année 2021, je vous remercie de réaliser un **bilan d'activité régional et départemental des contrôles officiels** réalisés en 2022, d'une part dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (SSA), d'autre part dans le domaine de la protection animale en abattoirs. Le bilan se composera d'une fiche régionale et d'une fiche pour chacun des départements de votre région.

Ce bilan d'activité devra porter uniquement sur les contrôles officiels réalisés en 2022 et validés dans Resytal.

Pour la réalisation de ce bilan, **la DGAL a mis à disposition de chaque région les données quantitatives** sous forme d'un dossier zip. Vous pouvez télécharger ce dossier sur le site intranet du ministère à la rubrique suivante : 2- Préparation du bilan des contrôles réalisés en SSA pour 2022 *(Missions techniques > Alimentation > Sécurité sanitaire > Généralités et dossiers transversaux > Processus inspection > Programmation et gestion des contrôles > Programmation des contrôles*).

Ce dossier zip comprend trois fichiers distincts :

1) Bilan des inspections par axe et sous-axe
(INS_001_RESY_TDB_Suivi-inspections-2022_*region*.xls)

Le fichier comprend un onglet national, un onglet régional et autant d'onglets que de départements dans la région.

Je vous remercie de prendre en compte dans votre bilan les taux de réalisation des inspections complètes par axe et sous-axe.

2) Fréquence d'inspection de l'axe « Surveillance Régulière Nationale » par classe de risque
(SRN_Frequence_Inspection_2022_*region*.xls)

Le fichier est composé de deux onglets, le premier comprend un tableau croisé dynamique regroupant les informations par département, le deuxième comprend les données unitaires ayant servi à la constitution de ce tableau. Les inspections avec une grille « demande d'agrément » ne sont pas prises en compte.

Je vous remercie de prendre en compte dans votre bilan les unités d'activités avec une classe de risque en 2022 dont la fréquence d'inspection n'a pas été respectée.

3) Suites données aux inspections évaluées « C » et « D »
(SUITES_003_RESY_REC_Adéquation-Inspections-Suites_Prog_2022_*region*.xls)

Le fichier est composé de deux onglets, le premier comprend une synthèse régionale et départementale, le deuxième comprend les données unitaires ayant servi à la constitution de ce tableau.

Je vous remercie de prendre en compte dans votre bilan les inspections sans suite ou avec une suite inadaptée à l'évaluation de l'inspection.

Il est attendu de votre part une **analyse qualitative** de ces données mises à disposition par la DGAL, à l'aide des modèles de fiche de restitution régionale et départementale mises à votre disposition sur l'intranet SSA.

Ces bilans d'activités seront transmis par le SRAL/SALIM, **au plus tard le 7 avril 2023** par courriel au bureau d'appui à la surveillance de la chaîne alimentaire : bamra.sdssa.dgal@agriculture.gouv.fr .

La DGAL est très attentive à ces bilans d'activités qui seront pris en compte dans le cadre de l'élaboration de la programmation 2024 des contrôles officiels.

Vous voudrez bien m'informer des éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en application de la présente instruction.

Emmanuelle SOUBEYRAN

Directrice générale adjointe de l'Alimentation

EMMANUELLE SOUBEYRAN ID Signature numérique de EMMANUELLE SOUBEYRAN ID
Date : 2023.02.17 19:59:45 +01'00'